73 Savoie

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

REVUE DE PRESSE
année 2026

CAUE de la Savoie
Bâtiment Evolution
25 Rue Jean Pellerin - 73000CHAMBERY
Tél 04 79 60 75 50
caue@cauesavoie.org - cauesavoie.org

Delphine Pichon, directrice du CAUE de la Savoie : "*Travailler en amont des projets*"

La directrice du conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnent de la Savoie reste optimiste pour l'année 2026.



© B.F. – Delphine Pichon.

"Au conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnent de la Savoie (CAUE), on aborde 2026 de façon satisfaisante dans la mesure où nous bénéficions d'un soutien renforcé du Département qui nous accorde 650 000 euros de crédit. Cela nous permet d'embaucher une huitième personne, un paysagiste.

Il faut savoir que le Département, notre principal financeur, perçoit la taxe d'aménagement (qui est en chute face à la baisse du marché de la construction) dont le pourcentage réservé au CAUE ne représente plus qu'un dixième de la contribution qu'il nous apporte contre la totalité il y a deux ans. L'effort qu'il consent démontre qu'il croit en notre structure qui revient de loin. A ma prise de fonction en janvier 2023, nous avons tout remis à plat, avec un projet de stratégie, un repositionnement de nos missions, une trajectoire claire pour obtenir des financements complémentaires (Dreal, Drac) pour des actions de sensibilisation ou d'accompagnement.

On reste donc assez optimiste tout en étant solidaire des autres CAUE plus en difficulté. Car s'agit d'un service d'intérêt général qui apporte aux collectivités mais aussi à tous les particuliers le conseil en architecture. Il est surtout tourné vers les petites communes qui sont le plus en difficultés pour trouver de l'ingénierie de proximité, or ce sont les départements ruraux où les CAUE sont sur la sellette.

En Savoie, on est certes plutôt bien doté sur le plan de l'ingénierie, mais on va essayer de surfer sur notre bonne vague. Surtout que 2026 est une année électorale au cours de laquelle on a vraiment un enjeu qui est de faire mieux connaître notre existence auprès des élus en les invitant à faire appel à nous. D'autant plus que notre créneau, c'est de travailler en amont des projets, dans la phase de réflexion et d'émergence des idées propre à tout début de mandat."

B.F.

FINANCES

Les départements à la rescousse des CAUE





Stéphan Dégeorges, directeur du CAUE 74, et Delphine Pichon, directrice du CAUE 73, rappellent l'importance de leurs missions de conseil et accompagnement.

CAUE 74 - CAUE 73

Le soutien des conseils départementaux permet aux conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de compenser les pertes de recettes auxquelles ils sont confrontés.

SOPHIE BOUTRELLE

Chargés d'accompagner les collectivités et particuliers dans leurs projets d'aménagement, les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Savoie et Haute-Savoie n'échappent pas aux conséquences de la réforme du mode de perception de la taxe d'aménagement *(voir encadré)*. *« En 2023 et 2024, nous avons pu fonctionner grâce à la trésorerie que nous avions d'avance. En 2025, nous avons dû notre continuité au soutien apporté par le conseil départemental »*, note Stephan Dégeorges, le directeur du CAUE 74.

Le double dispositif qui a été mis en place en Haute-Savoie repose sur une avance remboursable de 560 000 €, à laquelle s'est ajoutée, face à l'urgence de la crise, une subvention exceptionnelle de 500 000 €.

En parallèle, le CAUE 74 – qui figure parmi les plus importants de France, avec un budget annuel de 2,5 M€ – s'est attaché à maîtriser ses charges fixes sans trop rogner sur ses effectifs, passés de 20 à 19 personnes. *« Nous avons remplacé tous les départs sauf un, afin de maintenir l'accompagnement que nous apportons, notamment aux petites communes qui ont peu de services et peuvent bénéficier, avec nous, d'une ingénierie territoriale désintéressée »*, précise Stéphan Dégeorges, en rappelant que l'intervention est gratuite, moyennant une contribution volontaire et forfaitaire. Fixée au regard du nombre d'habitants, cette contribution, qui couvre l'intégralité d'une mission (quel que soit le nombre d'heures effectuées), représente, avec les subventions décrochées pour certains programmes, 20 % du budget du CAUE 74.

Pour 2026, le conseil départemental 74 a accordé une ressource plancher (une caution jusqu'à 1,9 M€, en fonction de ce que rapportera la taxe d'aménagement). Ce soutien devrait se poursuivre en 2027 et 2028, le produit de la taxe étant basé sur la production, assez faible, des années 2023 et 2024. À partir de 2029, le CAUE 74 estime qu'il pourra retrouver un fonctionnement normal.

En Savoie, le CAUE, qui emploie une équipe de 7 salariés, dispose d'un budget 2026 de 650 000 €, dont 100 000 € provenant du produit de la taxe d'aménagement.

GARANTIR LES RESSOURCES

« Très important en Savoie, du fait, notamment, de la vocation touristique du département, le reversement du produit de la taxe d'aménagement couvrait auparavant l'intégralité de notre budget, et pouvait même aller au-delà du prévisionnel. En 2023, par exemple, nous avons eu un complément de 8 000 € dû à un encaissement plus élevé que prévu, nous permettant d'équilibrer le budget en fin d'année et de renforcer la trésorerie », explique Delphine Pichon, sa directrice, en soulignant le soutien important apporté par le département pour garantir ses ressources. L'organisme vient d'ailleurs de compléter son équipe avec le recrutement d'un paysagiste, afin de porter le label "Villes et villages fleuris" et de répondre aux sollicitations de collectivités pour leurs projets de végétalisation. ■

UNE SITUATION COMPLEXE ET INÉDITE

La réforme de leur mode de financement met les CAUE (institués par la loi sur l'architecture de 1977) en difficulté. Celui de la Manche a fermé ses portes fin 2025, celui de l'Orne est sur la sellette et d'autres ont réduit leurs effectifs (6 salariés de moins sur 24 en Gironde, 3 de moins sur 18 dans le Var). Les difficultés s'expliquent par le ralentissement de la construction mais aussi par les évolutions apportées par la loi de finances 2020 (entrées en vigueur en 2022) au mode de perception de la taxe d'aménagement, qui alimente le budget des CAUE. Auparavant appelée dès l'obtention du permis de construire, cette taxe l'est désormais à l'achèvement des travaux, soit environ quatre ans plus tard. Le service chargé de ces appels a également changé, sans que les agents, les compétences et les outils informatiques correspondants ne soient transférés.

73 Savoie
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

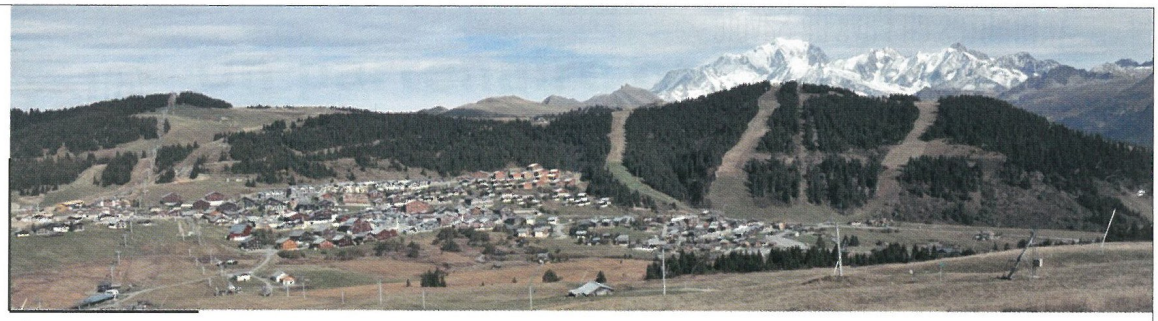

Le CAUE, une ingénierie neutre et pluridisciplinaire, mobilisée en amont de vos projets autour de 4 missions :

CONSEILLER...

...Que vous soyez élus, techniciens, partenaires des collectivités, le CAUE met son expertise en matière d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme, de paysage et d'environnement au service de votre projet : aide à l'expression du besoin, formalisation des objectifs et des orientations programmatiques, apport d'expertise, assistance méthodologique et conseil sur les procédures, ... pour un cadre de vie de qualité.

FORMER ET INFORMER

Le CAUE diffuse la connaissance sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage, en s'appuyant sur son centre de ressources (documentation, photothèque, matériauthèque...) et les compétences de l'équipe et de ses partenaires.

SENSIBILISER...

...tous les publics à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en apportant des informations sur la mutation des territoires, la connaissance de l'espace bâti et l'identité locale, en favorisant l'échange et la participation par l'organisation de débats, visites d'opérations, table ronde, ateliers habitants avec les collectivités, le grand public et également des ateliers pédagogiques en milieu scolaire.

Les modalités d'intervention du CAUE

Toutes les collectivités (communes, EPCI, Syndicats,...) de Savoie peuvent faire appel aux services du CAUE dès lors qu'elles sont adhérentes à la structure.
Le CAUE peut également apporter ses conseils aux porteurs de projet particuliers, professionnels, enseignants,...

Pour en savoir plus :
https://www.cauesavoie.org/

les grangettes de la Compôte

un paysage unique à préserver

Au pied du mont Colombier, au cœur du massif des Bauges, s'étend un paysage singulier, celui des « grangettes » de La Compôte. Ici, prairies de fauche, forêts et alpages composent un amphithéâtre naturel où se dressent encore, disséminées dans la vallée ou dissimulées en sous-bois, de petites granges de bois d'une vingtaine de mètres carrés. Ces modestes constructions, apparues au XIXe siècle (dès les années 1830 comme l'attestent les cartes d'état-major), servaient à engranger le foin à l'écart du village, pour des raisons pratiques et du fait du manque de place dans les granges du village. On en comptait plus de deux-cents vers 1870. Aujourd'hui, elles sont pour la plupart silencieuses, parfois abandonnées, mais leur présence continue de marquer profondément le paysage et la mémoire collective.



PATRIMOINE BÂTI

Des grangettes dans la pente



© Région Auvergne-Rhône-Alpes - Thierry Leroy

Grangette à claies



© CAUE de la Savoie

Grangette à colonnes



Les grangettes racontent à elles seules l'histoire d'une société rurale façonnée par l'élevage et la fauche, une société qui a dû s'adapter aux reliefs escarpés et aux diverses contraintes de la vie en montagne. Elles sont devenues bien plus que des abris à foin : véritables témoins des pratiques agricoles d'autrefois, elles constituent désormais les éléments clés de l'un des paysages les plus emblématiques des Bauges.

Une reconnaissance dès les années 1990

Dès la création du Parc naturel régional du Massif des Bauges en 1995, le site des grangettes est identifié comme un lieu d'intérêt majeur d'un point de vue paysager et patrimonial. Plusieurs études structurantes voient alors le jour :

- 1996 : l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) réalise un inventaire architectural des grangettes encore présentes sur le plateau. La même année, Pierre Clément (Université Lyon II) mène une étude monographique pour replacer les grangettes dans les pratiques agricoles et sociales.
- 2002 : Valentina Lapiccirella Zingari engage une recherche ethnographique sur les mémoires collectives, donnant la parole aux habitants et inscrivant les grangettes dans le patrimoine vivant.

Des actions pour préserver les grangettes

Par la suite, la commune de La Compôte et le PNR des Bauges ont mis en place plusieurs initiatives pour préserver et restaurer les grangettes :

- 2007 : Création d'un dispositif de conventionnement permettant d'accompagner les propriétaires particuliers dans l'entretien de leurs grangettes.
- 2014 : Une tentative de restauration groupée de plusieurs grangettes est lancée en partenariat avec la Fondation du patrimoine, mais faute de volontaires le projet n'a pu aboutir.
- 2008 - 2022 : Quatre grangettes en ruine ont été rebâties à l'initiative de la commune de la Compôte.
- 2025 - 2026 : Réalisation d'un guide par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Savoie dans le cadre d'un partenariat avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc naturel régional du Massif des Bauges. Ce guide propose des conseils pour restaurer les grangettes avec la meilleure cohérence technique et architecturale possible. Il est accompagné d'un inventaire photographique des grangettes encore présentes sur le plateau en 2025.



© PNR des Bauges

Détail d'assemblages à mi-bois d'une grangette à claies

entretien avec René Fressoz

Le 29 janvier 2026, René Fressoz, habitant de la Compôte né en 1933, nous racontait l'usage passé des grangettes :

« Avant, j'étais agriculteur. On avait deux grangettes à la Compôte que je tenais de mon père et on exploitait aussi des parcelles en location entre Bottier et Bellevaux (commune d'École), où se trouvaient quelques grangettes. On commençait les foins le 15 juin, on arrêtait pour les moissons, puis on y retournait fin août / début septembre pour le "regain" (la repousse). Une parcelle se fauchait en un ou deux jours. On fauchait, on fanait, puis on stockait le foin dans les grangettes, en dehors du village, car ce dernier est très resserré et les granges y sont plutôt petites. En été les granges du village servaient surtout à engranger les moissons.

En patois, un ballot de foin s'appelait un "fa". Chaque Grangette accueillait environ 8 "fas", soit environ une tonne de foin.

L'automne était agité, on vendangeait, on pressait le vin, on préparait l'hiver. Le foin restait environ 3 mois dans les grangettes.

Au village, après que la batteuse était passée, on évacuait la paille de blé, les granges étaient alors libres pour accueillir le foin pour l'hiver. Avant le 11 novembre, on "fenatait", on ramenait le foin au village, en charrette. S'il avait déjà neigé, on attachait solidement les "fas" sur des luges en bois, tirées par des mulets.

Les grangettes sont centenaires. Avant elles étaient en sapin ou en épicéa. Les couvertures étaient en chaume ou en tuiles de bois, les "tavaillons" et les "ancelles".

Le terme grangettes à "claies", je pense qu'il vient du patois "cleu", qui désignait un ouvrage avec des pièces en bois non jointives. Les grangettes en planches sont plus récentes, elles datent d'après-guerre.

Ça fait bien 20 ou 30 ans que les grangettes ne sont plus utilisées. Aujourd'hui les exploitants ne tiennent plus vraiment aux grangettes, elles les gênent plutôt, mais les propriétaires, eux, aimeraient pouvoir les conserver ».

Vers le classement du site au titre du paysage

- 2011 : la commune de La Compôte, avec le soutien du PNR, saisit la DREAL pour engager une procédure de classement.
- 2012 et 2019 : l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) confirme la grande qualité du site et son caractère pittoresque. Elle s'interroge sur la pérennité des grangettes. Plusieurs démarches pour répondre à cette question ont été lancées.
- 2018 et 2019 : les communes voisines d'École et du Châtelard apportent leur appui officiel au projet de classement, renforçant la démarche collective.

Le projet de classement présente un enjeu important puisque cet outil réglementaire permettrait de soutenir les efforts des acteurs locaux pour préserver à long terme ce paysage remarquable.

Les 2 types de Grangettes

On distingue deux types de structures concernant les grangettes de la Compôte :

Les grangettes « à claies »
La structure en bois empilé est constituée à l'origine de troncs ou de madriers assemblés aux angles à mi-bois. C'est le système le plus ancien, qui permettait de valoriser les troncs de jeunes arbres simplement écorcés ou grossièrement équarris manuellement. Les grangettes à claies sont aujourd'hui celles qui sont les plus détériorées et les plus délicates à restaurer. Toutefois, ce sont aussi celles qui ont le plus de valeur patrimoniale du fait de leur ancienneté.

Les grangettes « à colonnes »
Les grangettes à colonnes sont apparues plus tardivement, avec les progrès techniques et le développement des scieries. La plupart des pièces en bois de la structure sont sciées sur quatre faces. La structure est constituée d'une ossature poteaux/poutres et de fermes traditionnelles. Les façades sont revêtues d'un bardage vertical en planches non jointives afin d'assurer la ventilation du foin. Les grangettes à colonnes sont plus récentes et sont globalement en meilleur état.

Généralités
Dans tous les cas, la structure en bois des grangettes est posée sur un soubassement en pierre. Les toitures sont à deux pans. Aujourd'hui, les couvertures sont majoritairement en tôle ondulée ou plane.

Interventions sur les grangettes et leurs abords

Le guide explicite les objectifs et principes de gestion pour préserver le site :

1. En premier lieu, il convient d'entretenir régulièrement les grangettes.
2. Réparer / restaurer les grangettes quand cela est nécessaire pour assurer leur conservation.
3. La reconstruction d'une grangette effondrée ne doit être envisagée que lorsqu'aucune autre solution n'est possible, reconstruction à l'identique le cas échéant.

Dans tous les cas, les caractéristiques d'origine de chaque grangette devraient être préservées avec la plus grande fidélité possible.

Il est également important d'entretenir les abords des grangettes car ils constituent l'écrin de ce paysage unique.

Rémi Chaudurié
Architecte chargé de missions au CAUE de la Savoie

Avec la collaboration de Jérôme Daviet
Chargé de mission patrimoine bâti
au PNR du Massif des Bauges

et de Géraldine SUIRE
Inspectrice des sites et paysages – Savoie
à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

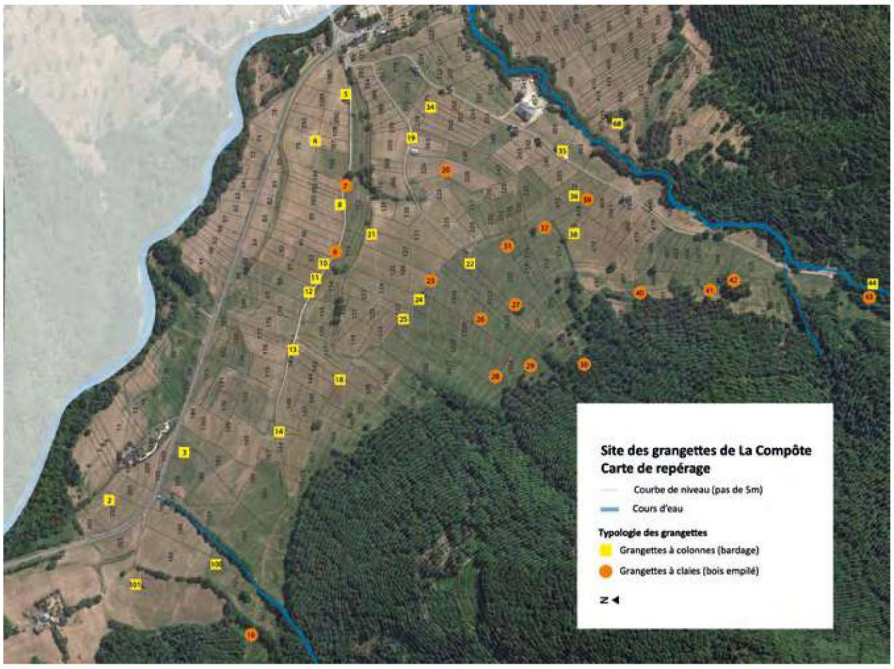

© CAUE de la Savoie

Carte de repérage des grangettes en 2026

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - 03/06/2026

Méry

« Le CAUE est un interlocuteur privilégié des communes et des intercommunalités »

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) assure, dans le cadre d'un service public de proximité, la conduite des quatre missions qui lui sont assignées : conseiller, former, informer et sensibiliser. Entretien avec sa présidente, Annick Cressens.



Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a organisé son assemblée générale à Méry. Photo J.-P.G.

Vous avez choisi de faire cette année votre assemblée générale à Méry, pourquoi ?

« Dans le cadre de nos missions, la mairie nous a sollicités pour mener un bien un de leurs projets qui les tenaient à cœur, à savoir la désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle de la commune. »

Concrètement, comment se déroulent vos missions ?

« Le CAUE de Savoie est un interlocuteur privilégié des communes et des intercommunalités pour contribuer à leur réflexion. Ses équipes peuvent apporter des conseils gratuitement dès lors que leurs interventions nécessitent au moins trois jours d'accompagnement. Les équipes viennent ainsi assurer, sur les bases de son savoir-faire, des missions de conseil le plus en amont possible. Nos principaux domaines d'interventions en 2025 ont concerné l'aménagement et le développement des territoires (urbanisme, projet urbain, requalification de centre bourg, espace public…), la réhabilitation ou la création d'équipements publics (salle polyvalente, bibliothèque, mairie, école, gymnase…) et la prise en compte paysagère, la désimperméabilisation comme à Méry en ce moment et la renaturation (cœur de bourg, cour d'école, cimetière…). À noter que nous intervenons aussi gratuitement auprès des particuliers. L'avantage pour eux est que nos architectes conseils maîtrisent toutes les techniques de construction. Cela évite à une personne lambda de voir trois artisans différents pour un projet présentant des aspects variés (bois, PVC ou verre par exemple). »

Avez-vous des orientations stratégiques pour 2026 ?

« Effectivement, il y en a trois : le paysage et le cadre de vie, les rénovations des écoles, des églises et des mairies et les matériaux dans la construction. La première est portée par Émile Collavet, paysagiste dont l'objectif est de poursuivre la mission engagée dans le cadre du label village fleuri. La deuxième, portée par Rémi Chaudurie, architecte, sera de co-construire deux équipes pratiques à destination des élus et des services ; et la dernière, la matériauthèque, portée par l'ensemble de l'équipe pédagogique sur le réemploi. Sans oublier des actions prévues à l'attention des nouveaux élus sous l'égide de l'association des maires. »

Méry

Retour sur le projet de végétalisation de la cour de la maternelle

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - 04/06/2026

La cour de l'école maternelle vient de se refaire une beauté. Vendredi 29 mai, élus et professionnels de l'aménagement ont pu visiter ce nouvel espace végétalisé et durable, avec des équipements ludiques naturels.



Tous ont écouté les explications du maître d'œuvre et de l'entreprise Gonthier. Photo J.-P.G.

Vendredi 29 mai, la municipalité a profité de l'assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour revenir sur le récent projet de végétalisation de la cour de l'école maternelle. Une initiative qui a transformé cet espace minéral en un lieu naturel, ludique et adapté au bien-être des enfants.

Le projet, conçu par le maître d'œuvre Le Sens du paysage, avait pour objectif de désimperméabiliser une partie importante de la cour, de renforcer la présence du végétal et de créer de nouveaux espaces de jeux et de découverte. Les travaux réalisés par Gonthier Espaces verts ont débuté par une phase de démolition et de terrassement, avec la suppression de revêtements existants : 520m² d'enrobé supprimé, un tiers de gradins béton et 78 ml de bordures béton, afin de redonner de la place au végétal. Un important travail sur les niveaux et la gestion des eaux pluviales a été réalisé avec la création de réseaux d'infiltration par le biais de noue végétalisé et de zones drainantes favorisant une gestion plus naturelle.

De nouveaux jeux

Le nouvel aménagement fait largement appel à des matériaux naturels, durables et locaux : stabilisé de Champagneux, bois naturel (poutre et grume en chêne, piquets en robinier, volige en douglas, tuteur en acacia), galets de la cour d'école, enrochements avec de la pierre de Grésy et platelages bois en douglas viennent structurer les espaces de la cour.

L'espace a également été pensé autour du jeu libre avec l'installation de nombreux équipements naturels : un filet hamac, un parcours de cordes, une cabane tipi, des plots de saut, un parcours de poutres d'équilibre fait sur mesure par l'entreprise Gonthier Espaces Verts, des pas japonais en bois et une poutre d'équilibre.

Une attention particulière a été portée à la végétalisation avec la plantation d'essences adaptées au climat local : un amélanchier, un albizia, un pommier, un mûrier platane, deux prunus, un parrotie et un magnolia et la réalisation de 250m² de massif, soit un apport de 150 m³ de terre végétale. Ces nouvelles plantations permettront d'apporter davantage d'ombre, de fraîcheur et de biodiversité dans la cour de l'école.

Ce chantier s'inscrit dans la volonté de la commune de proposer des espaces extérieurs agréables, résilients aux fortes chaleurs et davantage tournés vers la nature pour les enfants et les équipes pédagogiques.

Corbel (Savoie)

Le jury des villages fleuris est passé dans le village

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - 13/07/2026

Après avoir obtenu le label “2 fleurs” en 2025, Corbel intensifie ses efforts en matière de fleurissement et d’embellissement du village.



Mme Demouy (au centre) a montré au jury tous les efforts réalisés. Photo fournie Ville Corbel

Vendredi 10 juillet, le jury départemental du concours des “Villes, villages et maisons fleuries” s’est rendu à Corbel pour apprécier le fleurissement communal comme celui des particuliers visible de la voie publique. Émilie Collavet, chargée de mission au Conseil d’architecture d’urbanisme et de l’environnement de la Savoie (CAUE) et Jacques Devers, membre du jury, ont été accueillis par le maire Michel Valette, entouré par l’équipe de bénévoles du fleurissement, pilotée par Évelyne Philippe depuis le début de l’aventure.

Le groupe s’est ensuite livré à un circuit au sein de la commune. Le “jardin”, point central du travail des bénévoles, a marqué le début de la visite. Situé en plein cœur du village, cet espace fait l’objet d’un aménagement végétal remarquable sans cesse en évolution. Les membres du jury ont ainsi conseillé les bénévoles en proposant, par exemple, la densification des végétaux tout en pensant à la croissance des plantes, afin de ne pas briser l’harmonie formée par l’ensemble des fleurs, des massifs et des arbustes présents sur cet espace.

Un appel à bénévoles

Le projet d’aménagement d’une déambulation porté par l’équipe des bénévoles a retenu toute l’attention du jury qui a noté également que l’arrosage se fait uniquement par récupération d’eau pluviale, et ce même ces derniers jours, la commune s’étant récemment dotée d’une importante capacité de stockage.

Passant par le parvis de l’église où croissent des roses trémières aux couleurs remarquables et par le nouveau cimetière qui a fait l’objet d’un réaménagement paysager il y a quelques mois, le groupe s’est ensuite déplacé dans deux hameaux où le jury a été très attentif aux aménagements floraux de deux propriétés privées.

Le label “2 fleurs” obtenu par Corbel en 2025 illustre la formidable mobilisation de l’équipe des bénévoles du jardin et constitue la reconnaissance de toutes ces mains vertes qui se retrouvent à l’ouvrage chaque vendredi matin. Ces dernières souhaiteraient d’ailleurs être encore plus nombreuses. L’appel est lancé.

Le Dauphiné Libéré
Jeudi 24 septembre 2026

Chambéry

Des écoliers ont découvert le Bocage

Pour les Journées du patrimoine, les 2nde en formation "services aux personnes" du lycée Costa-de-Beauregard ont proposé une animation aux élèves de CE1 de l'école Pasteur. L'occasion pour les grands de faire découvrir aux petits le patrimoine chambérien.



Lors de la fabrication des broches. Photo Vanessa Colombier

À l'occasion de l'opération "Levez les yeux !", organisée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie (CAUE 73) dans le cadre des Journées du patrimoine, 25 CE1 de l'école Pasteur ont été accueillis à la Fondation du Bocage, pour une découverte à hauteur d'enfant.

Cette visite a été imaginée et animée par les élèves de 2nde Sapat (Services aux personnes et animation dans les territoires) du lycée Costa-de-Beauregard, dans le cadre de leur formation à l'animation auprès des scolaires. Une mise en situation qui leur a permis de mobiliser leurs compétences en matière d'accueil, de transmission et d'animation, en adaptant les activités à un jeune public.

Les écoliers sont partis sur les pas de Camille Costa de Beauregard, fondateur du Bocage, avant de poursuivre la visite par deux ateliers pratiques. Dans la cuisine pédagogique du lycée, les enfants ont participé à un atelier et préparé eux-mêmes leur goûter. Les élèves sont aussi partis à la recherche de fleurs et de végétaux avec lesquels, ils ont réalisé une broche herbier.

Pour les lycéens, cette journée a constitué une véritable expérience professionnelle. Concevoir une animation, s'adapter à l'âge des enfants, transmettre des connaissances et créer les conditions d'un moment ludique et pédagogique sont autant de compétences au cœur de leur formation et de leurs futurs métiers.

Un moment de partage

Pour les CE1, cette journée aura été l'occasion de découvrir autrement un pan de l'histoire de Chambéry, en visitant, en expérimentant et en créant. Une belle façon de lever les yeux sur le patrimoine et de faire se rencontrer deux générations d'élèves autour de l'histoire.

● **G.J.**

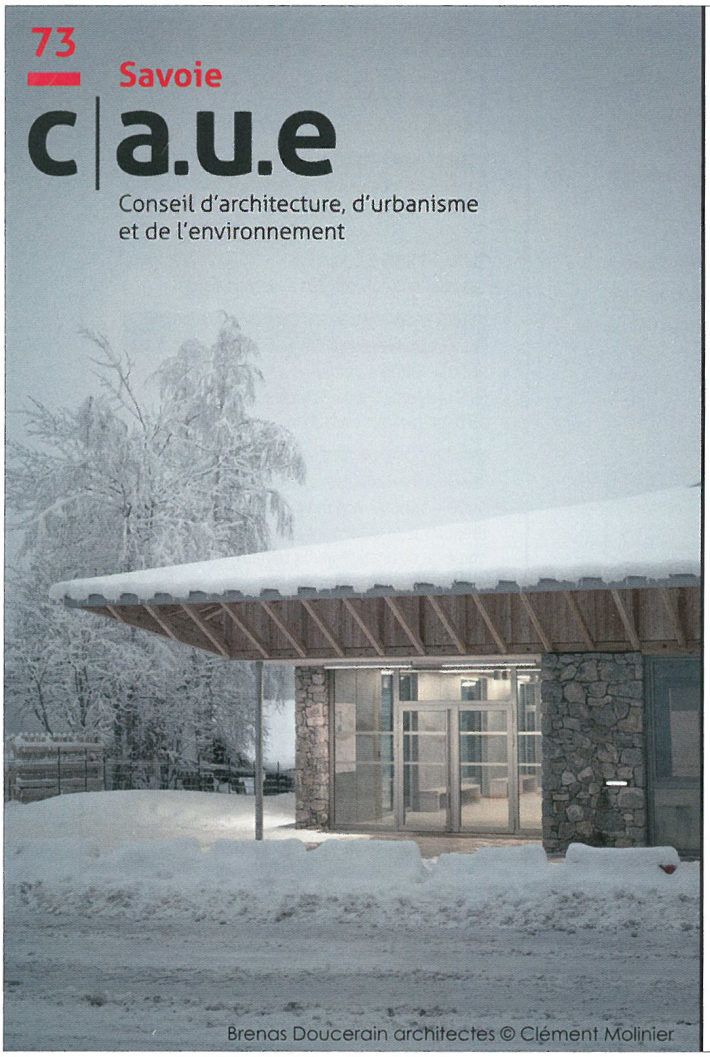

Une expertise en matière d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme et de paysage

Au service de votre projet, pour un cadre de vie de qualité

CONSEILLER

SENSIBILISER

FORMER ET INFORMER

Toutes les collectivités de Savoie peuvent faire appel aux services du CAUE dès lors qu'elles sont adhérentes à la structure.

Pour en savoir plus :
https://www.cauesavoie.org/



Le Dauphiné Libéré
Mercredi 14 octobre 2026

Nances

Ils ont reçu le Prix de la construction bois de Savoie

Le Pôle excellence bois des Pays de Savoie et le Cabinet d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie (CAUE 73) ont organisé la première édition du Prix de la construction bois de Savoie à la Maison du lac d'Aiguebelette.

La première édition du Prix de la construction bois de Savoiea réuni élus, professionnels de la filière bois et acteurs du territoire autour d'un objectif commun: mettre en valeur le bois, ressource locale d'avenir, et les réalisations en bois exemplaires ouvrant la voie vers une construction plus écologique.

Ce prix a récompensé, mardi 29 septembre, des projets livrés depuis 2023 distinguant des ouvrages qui allient innovation, valorisation des savoir-faire locaux et qualité architecturale, paysagères, environnementale et d'usage des projets. Il a rassemblé 23 candidatures révélatrices d'une filière dynamique et engagée sur le département où la forêt représente 35 % du territoire. Composée en majorité d'épicéas et de sapins, elle offre une matière première de qualité aux professionnels de la construction.

Près de 3000 emplois dans le département

«La filière bois savoyarde, ce sont aujourd'hui plus de 500 établissements et près de 3 000 emplois. Ce prix salue également le travail des bûcherons, des scieurs, des charpentiers et architectes, sans oublier les maîtres d'ouvrage publics ou privés porteurs des projets», rappellent Sébastien Bochet, secrétaire du Pôle excellente bois et Annick Cressens, présidente du CAUE, dans leur discours d'ouverture.



Les lauréats du prix de la construction bois dans la catégorie établissements publics. Photo Marie Diard

Quatre catégories ont structuré la sélection des dossiers. Les ouvrages récompensés sont le groupe scolaire et maison de l'enfance Vert Bois à Chambéry (équipements publics neufs), la salle du château à Salins-Fontaine (réhabilitations d'équipements publics), la rénovation d'une maison à Sainte-Foy-en-Tarentaise (logements) et le Chemin du petit bonheur à Modane (aménagements intérieurs et extérieurs).

Les cinq mentions spéciales du jury ont également mis en valeur le centre nordique, éducatif et sportif de la Féclaz, les ombrières photovoltaïques de la gare de Bourg-Saint-Maurice, le restaurant scolaire de Curienne, le groupe scolaire de l'Albane à Barberaz et les planches d'Hauteville-Gondon à Bourg-Saint-Maurice.

Un trophée éco conçu leur a été remis. Il a été fabriqué dans des chutes de poutres en bois lamellé collé par Loïc Gérin, ébéniste agenceur, membre du collectif la Madrée, la manufacture du réemploi de Chambéry où 14 artisans déploient des trésors d'ingéniosité.

● **Marie Diard**

Le Dauphiné Libéré
Vendredi 16 octobre 2026

Journées de l'architecture : comment le Champ de Mars s'est construit

Ce dimanche 18 octobre de 10 heures à 12 heures, dans le cadre des Journées nationales de l'architecture, une visite guidée du Champ de Mars est organisée. L'occasion de revenir sur l'histoire architecturale de ce quartier, à l'aube d'une rénovation urbaine majeure.



L'architecture du Champ de Mars sera au cœur de la visite guidée prévue ce dimanche 18 octobre. Photo J.P.

"Réhabiliter : bâtir l'avenir". À Albertville, c'est au Champ de mars que le thème de cette nouvelle édition des Journées nationales de l'architecture trouve tout son sens. Ce dimanche 18 octobre, de 10 à 12 heures, le service ville d'art et d'histoire de la ville et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Savoie organisent conjointement une visite guidée du quartier. « Plusieurs sujets seront abordés comme la densité de l'urbanisme, la réhabilitation énergétique, les conforts de vie », souligne Muriel Théate, conseillère municipale déléguée à la préservation et la valorisation du patrimoine.

Les histoires et autres anecdotes sur l'architecture du Champ de Mars ne manqueront pas… Il faut dire que ce quartier, situé sur un ancien terrain d'entraînement militaire, s'est construit dans les années 1950. D'abord avec l'architecte Amédée Bugnard (1952-1954) pour la première phase. Puis avec le Haut-Savoyard Maurice Novarina, à partir de 1958. Les premières livraisons ont eu lieu à partir de 1960. Surnommé "architecte en chef de la Reconstruction", il a conçu un ensemble composé d'une tour et de plusieurs barres de logements mais aussi d'un centre commercial et de deux écoles… Des équipements toujours existants, plus de 60 ans après leur construction.

« À l'époque, ça répondait à des besoins sociétaux »

Au départ, le projet comptait 192 logements. Toilettes, eau courante, chauffage central, cave, parking étaient fort appréciés. « Aujourd'hui, ce n'est peut-être plus à la mode mais à l'époque ça répondait à des besoins sociétaux, explique Muriel Théate. C'était plus moderne que certaines maisons où il n'y avait pas encore l'eau courante parfois… » En pleine période des Trente Glorieuses, ces constructions ont permis d'accueillir une population désireuse de venir travailler en ville. C'est d'ailleurs à cette époque que la population d'Albertville a fortement augmenté, passant de 8 426 habitants en 1954 à 15 739 en 1968.

Au cours de ces années, l'architecture a été repensée pour accueillir davantage de familles sur un même secteur, avec des équipements et commerces intégrés au quartier, et des espaces ouverts entre les bâtiments. Une logique de densification qui est, plus que jamais, à l'ordre du jour… Alors que la municipalité prévoit d'importants travaux de rénovation urbaine au Champ de Mars dans le cadre du contrat de ville 2024-2030. Classé quartier prioritaire depuis deux ans, il pourrait voir son visage changer avec une volonté politique « d'ouvrir le quartier vers l'extérieur ».

Mais avant ces changements, toute l'histoire du Champ de Mars sera retracée par deux guides conférenciers, Hervé Dubois et Cédric Viallet. « Il y a eu un important travail de recherches aux archives municipales et aux Amis du Vieux Conflans, assure la conseillère municipale. L'objectif est de donner au grand public des clés de compréhension quant à l'architecture et sa place dans la vie quotidienne d'hier et d'aujourd'hui. »

● **Jérémy Pena**

Repère ▸ Comment s'inscrire

La visite guidée du Champ de Mars, un quartier en pleine mutation, aura lieu dimanche 18 octobre, de 10 à 12 heures. Organisée dans le cadre des Journées nationales de l'architecture, elle sera animée par Hervé Dubois (service ville d'art et d'histoire d'Albertville) et Cédric Viallet (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie). Le rendez-vous est fixé au croisement de l'avenue du Champ de Mars et du chemin des Esserts.

L'évènement est gratuit mais les inscriptions sont obligatoires (dans la limite des places disponibles) sur www.patrimoine-albertville.billetterie.museum.

Le Dauphiné Libéré
Mardi 20 octobre 2026

Chambéry • L'exposition "La Sobriété Foncière" est à découvrir Jusqu'au 31 octobre

Jusqu'au 31 octobre, l'Hôtel de Cordon accueille l'exposition "La Sobriété foncière", proposée par l'association ABC73 et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Caue) de la Savoie. Au croisement des enjeux climatiques, agricoles et environnementaux, comprendre la densification est devenu essentiel pour garantir la sobriété foncière. Conçue pour accompagner les territoires, cette exposition pédagogique a montré les impacts de cette démarche pour le bien-vivre des habitants, sans fragiliser la capacité de développement local. Cette déclinaison savoyarde, fidèle au socle national, a été illustrée d'exemples locaux afin de permettre au grand public, les élus, techniciens et partenaires de notre département de s'en saisir pleinement. Organisée en trois chapitres : comment se forment les villes, aménager en ménageant les sols et inventer de nouveaux modèles, l'exposition explore différentes pistes pour repenser la ville autour de trois axes : réparer, intensifier et renaturer.



Inauguration de l'exposition "La sobriété foncière" à l'hôtel de Cordon.
Photo Cedrik Valet

LA VIE NOUVELLE -23/10/2026

Regard nouveau sur la densification

L'Alliance Bâtiment Construction 73 et le CAUE 73 (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) présentent l'exposition *Sobriété foncière et densification heureuse : vers une ville plus dense, plus sobre en espace, plus riche en usages*, une exposition nationale adaptée à la Savoie. Elle entend réconcilier plusieurs dimensions : le besoin de logements, la densification et la qualité de vie. Installée à l'Hôtel de Cordon, à Chambéry, jusqu'au 31 octobre prochain, elle amène un éclairage nouveau sur la notion de densification.

Un guide des bonnes pratiques

Pour répondre à la question épineuse du logement, ABC73 a créé un guide sur la densification à destination des élus et du grand public. « *Nous avons observé un rejet de la population pour la construction qui se traduit par une pression sur les élus pour faire diminuer la taille de la construction ou l'augmentation des recours. On ne veut pas de construction, mais on veut des logements. Nous apportons des arguments à nos élus dans un guide des bonnes pratiques pour montrer tout l'intérêt de la construction* », explique Yves Michel, président de l'association. En Savoie, depuis de nombreuses années, le manque de logements est important puisqu'il faudrait 4 000 logements par an quand seulement 2 500 sont produits.

Dédiaboliser la densification

Le coût de l'énergie doit pousser chacun à raccourcir ses trajets, à rapprocher l'habitat de l'emploi, tout en luttant contre les îlots de chaleur, mais aussi à repenser l'aménagement dans son ensemble. La densification n'est pas un phénomène mesurable objectif. « *Par exemple, le centre-ville de Chambéry est beaucoup plus dense que les Hauts de Chambéry. Or si vous interrogez le public, il répondra que le centre-ville n'est pas dense. Nous souhaitons expliquer les projets et apporter des réponses* », précise Yves Michel. Il s'agit d'ouvrir un dialogue nécessaire avec la population. L'action se poursuivra au premier trimestre 2027 avec une table ronde réunissant tous les élus de Savoie avec le concours de la préfecture de Savoie pour débattre du bien-fondé de la densification à la lumière de projets réussis menés ailleurs.



© Philippe Gervasoni

L'exposition est à découvrir à l'Hôtel de Cordon à Chambéry jusqu'au 31 octobre prochain.